



**Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique option
Sanitaire et Social
Maintien et Actualisation des Compétences
Réf PRAP 2S ALM/S/MAC**



Objectif

- ⊕ Permettre aux salariés formés de maintenir et actualiser leur compétence d'acteur PRAP dans l'établissement.

Cette formation s'intègre dans une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique.

Les résultats de cette démarche participeront à la mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels (document unique).

Compétences (C) maintenues et actualisées

- ⊕ C1 : Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- ⊕ C2 : Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- ⊕ C3 : Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- ⊕ C4 EC d'accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

Méthodes pédagogiques ~ Retour d'expérience ~ Utilisation du référentiel pédagogique INRS ~ Apport didactique ~ Travail de groupe et de sous-groupe	Matériel utilisé ~ Vidéo projecteur ~ Paper board ~ Ordinateur ~ Matériel ALM
Validation ~ Certification INRS acteur PRAP option Sanitaire et Social (2S) version ALM valable 2 ans ~ Suivre une formation MAC F2S version ALM pour conserver la validité du certificat	Public concerné ~ Salariés de structures Acteur PRAP option 2S ayant suivi la formation complémentaire ALM ~ Nous informer s'il s'agit d'un participant ayant des besoins spécifiques en termes d'accessibilité handicapés
Nombre de participants ~ 10 salariés maximum par session, doc de référence V9-01/2021	Pré requis ~ Être détenteur d'un certificat d'acteur PRAP 2S et avoir suivi la formation complémentaire ALM ~ Engagement de l'entreprise dans une démarche prévention par la présence de la direction ou d'un représentant. ~ Constitution d'un comité de pilotage et d'un groupe projet.
Formateur ~ Formateur PRAP Sanitaire et Social certifié INRS, complément ALM ~ Organisme habilité INRS pour dispenser la formation (recensé sur le site INRS, liste d'acteur PRAP, Nord-Picardie).	Durée ~ 14h de face à face pédagogique

Programme

J1

- ✓ Accueil
- ✓ Retour d'expérience
- ✓ Rôle de l'acteur PRAP dans la démarche de prévention de l'entreprise
- ✓ Rappel sur les risques de son métier
- ✓ Rappel sur la méthodologie d'analyse
- ✓ Rappel ALM : notion de déplacement naturel, schéma décisionnel, lien avec l'analyse de situation de travail
- ✓ ALM : Aide techniques, PSPEE, cas pratique

J2

- ✓ Observation, analyse, proposition d'action sur une situation de travail vécue dans la structure
- ✓ EPREUVE CERTIFICATIVE Analyse – DC1/DC2/DC3
- ✓ EPREUVE CERTIFICATIVE épreuves certificatives ALM DC4
- ✓ Synthèse ALM
- ✓ Bilan de la formation

EPREUVES CERTIFICATIVES

>ANALYSE DC1/DC2/DC3

Le participant réalisera son épreuve à partir d'un scénario accompagné d'images ou d'une vidéo suffisamment représentative d'une situation de travail en lien avec son secteur d'activité professionnelle et permettant de répondre à l'ensemble des indicateurs.

- ✓ Il sera remis aux stagiaires avec la grille vierge (IBC ou 2S selon le cas) au format A3. Ceux-ci disposeront de 40 minutes et réaliseront le travail individuellement. Les candidats en difficulté à l'écrit pourront réaliser l'épreuve oralement. Dans cette hypothèse, le formateur écrira en travers de la grille « réalisée à l'oral ».
- ✓ Le formateur évaluera les diverses prestations des stagiaires en s'appuyant sur le corrigé type du scénario proposé qu'il aura rédigé au préalable. Les participants conserveront le scénario ainsi que le corrigé.

>ALM DC4

L'épreuve certificative est centrée sur la compétence 12 en s'appuyant sur les autres compétences.

- ✓ Le candidat tirera au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée. Il lui est demandé de mettre en œuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée. Il devra justifier ses choix.
- ✓ Le candidat disposera de 10 minutes de mise en situation d'accompagnement et de justifications, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.